



Procès-Verbal du Conseil Municipal Du 5 Mai 2021

Présents : Joël PAPINEAU, Marie-Thérèse GRANDILLON, Cédric LETURCQ, Laurence FANEY, Patricia CERTAIN, Fabien GENY, Sylvie DERRIEN, Thierry LAVAL

Secrétaire de Séance : Mr Cédric LETURCQ

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2021, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DES ARRHS LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'une réservation de la salle des fêtes « Eric Chabrierie » a été accordée. Suite à la crise sanitaire « COVID 19 », celle-ci a dû être annulée par mesure de sécurité.

Monsieur Le Maire propose le remboursement des arrhes, à savoir :

- Mr VIGNAUD Eric	Réservation du 25/09/2021 au 26/09/2021	100,00 €
-------------------	---	----------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE REMBOURSER** les arrhes versées à Mr VIGNAUD Eric.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de mener toutes démarches dans ce sens.

POURSUITE DE LA MISSION DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE (CEP) : MODIFICATION

Vu les résultats de la mission du Conseiller en Energie Partagé présentés à l'occasion du Comité de pilotage du 17 novembre 2020.

Vu l'avis favorable de l'assemblée des maires de la CDC du Bassin de Marennes en date du 27 janvier 2021

Dans le cadre de la stratégie des collectivités de s'inscrire dans une démarche de transition énergétique, il est proposé de continuer l'accompagnement des collectivités de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes à travers la poursuite de la mission réalisée par le Conseiller en Energie Partagé (CEP).

Les 3 premières années de la mission ont permis de réaliser l'ensemble des missions suivantes :

- Etat des lieux, bilan et suivi énergétique annuel du patrimoine énergétique (compteur, abonnement, évolution des consommations)
- Optimisation des abonnements et réponse à des offres de commandes groupées plus avantageuses,
- Accompagnement et assistance technique sur les projets de construction et rénovation de patrimoine économe en énergie (bâtiments et éclairage public),
- Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) localement en faisant bénéficier aux collectivités de travaux d'économies d'énergie largement financés par les CEE (éclairage, isolation, ...).
- Proposition d'un plan d'actions pluriannuel visant une baisse globale du bilan énergétique de la collectivité
- Ateliers techniques et événements locaux pour la promotion de techniques de rénovations ou de systèmes techniques performants (Gestion Technique de Bâtiment, production d'énergie solaire, confort thermique estival, sensibilisation à l'usage d'éco-matériaux...).

Au-delà de ces missions, le CEP fourni un conseil objectif, technique et indépendant et accompagne les collectivités à la recherche et au montage des dossiers de demande de subvention aux projets d'économies d'énergie.

L'ADEME continuera de financer la mission à hauteur de 30 000 € à l'échelle du territoire Marennes-Oléron.

Ainsi pour la nouvelle période de 3 ans, le budget annuel est de 43 333 € avec une répartition des financements proposée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont répartis à part égale entre la CdC Bassin de Marennes et la CdC de l'île d'Oléron en tenant compte de la population DGF2018 pour le calcul des cotisations.

L'ADEME demande un engagement écrit de toutes les communes du Bassin de Marennes à souscrire et à utiliser ce service.

Récapitulatif du budget prévisionnel pour 3 ans d'accompagnement supplémentaires :

DEPENSES		RECETTES	
Poste D	depenses/an	Poste R	recettes/an
Cout d'un ETP annuel	38 500 €	ADEME	10 000 €
Frais annuel (déplacements-formation)	1 500 €		
Renouvellement matériel	667 €		
Coût achat logiciels	1 667 €		
Animation/Communication	1 000 €		
		CCBM (frais, communication et installation)	1 064 €
		CdCIO (frais, communication et installation)	3 770 €
		Bourcefranc-le-Chapus	1 769 €
		Dolus	3 013 €
		Grand-village	900 €
		La Brée les bains	1 096 €
		Le Château	2 636 €
		Le Gua	1 055 €
		Marennes-HB	3 147 €
		Nieulle-sur-Seudre	604 €
		Saint Denis	1 711 €
		Saint Georges	4 584 €
		Saint Just Luzac	1 005 €
		Saint Pierre	5 438 €
		Saint Sornin	194 €
		Saint Trojan	1 349 €
TOTAL	43 333 €	TOTAL	43 333 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la prolongation d'une mission mutualisée de Conseiller en Energie Partagé à l'échelle du territoire Marennes-Oléron pour une durée de 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement « Conseil en Energie Partagé » de l'ADEME et la convention avec la CdC de l'île d'Oléron structure porteuse du dispositif « CEP ».

PROVISION POUR DEPRECIATION DES CREDITS CIRCULANTS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2, Vu l'instruction budgétaires et comptable M14,

Monsieur le Maire appelle à l'ensemble que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement, la constitution de provisions pour dépréciation (créances dont le recouvrement semble compromis) constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation et conformément à l'article R 2321-2-3° du CGCT.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement, ou que celui-ci est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité car il existe potentiellement une charge latente si le risque se révèle.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants ».

Compte tenu des éléments connus, il est proposé de constituer une provision relative aux créances douteuses à hauteur de 580 €.

Monsieur le Maire rappelle que la constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** une provision de 580 € pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 : BUDGET DE LA COMMUNE

Suite à une erreur matérielle, sur le montant de l'excédent de fonctionnement réalisé en 2020, monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		002 (002) : Excédent de fonctionnement reporté	0,20
		70632 (70) : A caractère de loisirs	-0,20
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la présente décision modificative.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES ou EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<u>Filière Administrative</u>			
- Adjoint Administratif Territorial	C	1	20 h 00
- Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	0	35 h 00
<u>Filière Technique</u>			
- Adjoint Technique Territorial	C	0	35 h 00
- Adjoint Technique Territorial	C	1	23 H 00

- Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	35 h 00
- Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	0	35 h 00

Le conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Juin 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) EXCEPTIONNELLE « RENOVATION ENERGETIQUE »

Dans le cadre du plan de relance mis en place par le Gouvernement pour soutenir l'investissement des Collectivités et l'économie dans le contexte de la crise sanitaire, des crédits exceptionnels sont ouverts.

Ils se traduisent par une part conséquente de DSIL destinée au bloc communal pour, notamment, la Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette dotation pour changer la porte d'entrée et les radiateurs du bâtiment scolaire.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- ✓ Sollicite une aide financière au titre du soutien à la rénovation énergétique, d'un montant de 6 722,00 € HT ;
- ✓ Adopte l'opération qui s'élève à 8 403,00 € HT soit 10 083,60 € TTC, **suivant devis** ;
- ✓ Approuve le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DSIL " Rénovation énergétique "		8 403,00 €	6 722,00 €	80,00 %
Sous-total			6 722,00 €	
Autofinancement		8 403,00 €	1 681,00 €	20,00 %
Coût HT			8 403,00 €	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 6 722,00 € HT
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE LE GUA

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 3 Février 2021, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le principe de la mise en place d'un service de police mutualisé sur les communes de Le Gua, Saint-Sornin et Nieulle Sur Seudre.

Il rappelle que la réflexion sur la mutualisation d'un service de police municipale a été entreprise depuis plusieurs années par les Maires des trois communes.

L'intérêt de ce type d'entente permet la mutualisation des coûts, la mise en cohérence d'actions sur des territoires proches et similaires.

L'effectif sera de deux agents affectés à des missions de terrain sur les trois communes. Ils seront placés sous l'autorité du maire de la commune sur laquelle ils interviennent.

Le service sera positionné à la mairie de Le Gua, cette dernière sera employeur des agents. Les deux autres communes participeront au financement au prorata de leur population et de la superficie de leur territoire.

Le versement s'effectuera trimestriellement, à terme échu.

La présente convention s'applique pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention de mutualisation des agents de police municipale avec la commune de LE GUA.

- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget 2021.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Points abordés :

- a) Aménagement rond-point platanes : Rencontre avec Mr CARON, l'idée de celui-ci, serait de récupérer une partie du chemin de la Catheline et contourner le bois pour ensuite repiquer sur la Départementale 118 existante.
Le projet proposé avec un courrier signé du responsable de la voirie, à savoir : tout droit avec un aménagement au bout, court, et avec un aménagement de tourner à gauche pour aller sur Nieulle Sur Seudre. Ce projet conviendrait. C'est acté, projet d'ici à 3 ans.
- b) Projet de Film : La carrière CMGO s'est rapprochée de la commune pour faire un film sur la biodiversité de notre marais et l'impact de la carrière sur cet environnement. Les différents acteurs ont été consultés : Syndicat des Marais (Jean-Marie GILARDEAU), LPO (Pierre RIGOU), NATURA 2000 (Pauline MALATERRE), SMCA (Nicolas GUITTOT), Mairie (Joël PAPINEAU, Cédric LETURCQ).
- c) CDAC (Commission Départementale de l'Activité Commerciale) : Le projet d'une station-service avec lavage automatique et Drive présenté par Sébastien GOUBAND dans la zone OMEGUA a reçu un avis favorable à l'unanimité y compris l'association des commerçants du GUA invitée à se prononcer.
- d) Location appartement (à côté de la bibliothèque) : En concertation avec les adjoints, idée est proposée de remettre à la location cet appartement. Suite à l'échange avec les personnes de la bibliothèque pour savoir ce qu'elles pensaient d'un agrandissement pour installer une médiathèque, elles ont expliqué qu'il y avait une baisse de fréquentation et que la bibliothèque actuelle suffisait. Par ailleurs et suite à leur demande, la mairie leur a donné un ordinateur pour gérer leur stock avec la bibliothèque départementale.
- e) Elections du 20 et 27 Juin 2021 : des contraintes sont imposées, à savoir :
 - choisir les assesseurs rapidement, pour qu'ils soient prioritaires pour la vaccination et remonter les noms à la Préfecture avant le 28 Mai. Ils souhaitent également que les personnes soient vaccinées ou fassent un test PCR dans les 48 h.
 - Etablir un sens de circulation et couper la salle des fêtes en 2 avec une entrée et une sortie.
 - Masques et visières à disposition.
- f) Mme GRANDILLON et Mme FANEY ont rencontré Madame le Maire de la commune de Marennes pour évoquer les travaux faits sur l'église de la commune de Marennes. Coût des travaux : 800 000 €. Suite à un appel d'offres, ils ont pris un architecte des bâtiments de France pour le projet. Cet entretien a été demandé suite au diagnostic de l'église de la commune de Saint Sornin. Une première étude a été faite, coût 1 400 000 € (hypothèse haute). La SEMDAS analyse le travail qui a été fait précédemment par l'architecte afin de prendre la bonne décision.

Séance levée à 20 H 20